



# RAPPORT ANNUEL 2016



# DÉCHETS

TRAITEMENT DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



1996-2016 : 20 ans d'activité

# Le mot du Président



Globalement, le contexte économique tendu des années précédentes a peu changé en 2016. A cela s'ajoute toujours, pour l'ensemble des compétences, les surcoûts liés aux diverses évolutions réglementaires. Tout en prenant en compte ces éléments impondérables, l'ensemble des missions et projets ont été menés selon les prévisions, grâce à une gestion rigoureuse et une recherche continue d'efficacité.

L'année 2016 a été marquée symboliquement par l'anniversaire des 20 ans de la création du SYDED. Diverses actions ont été prévues à cette occasion à l'attention du grand public, des scolaires, des élus et des agents.

Cette année a coïncidé aussi avec la finalisation de l'agrandissement du siège social de Catus, suite à la diversification des compétences. Le nouveau bâtiment a été conçu pour allier le bien-être des occupants et le respect de l'environnement : tout a été réuni pour réduire son impact écologique et, en même temps, offrir de bonnes conditions de travail aux agents.

Dans le domaine du **Traitement des déchets**, d'importants travaux ont été réalisés, dans le cadre du plan national de relance du tri, pour optimiser le process du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et accroître sa capacité. Cela nous a permis de consolider nos partenariats avec les départements limitrophes.

En parallèle, dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, au-delà du fort soutien au compostage individuel et collectif, de nouvelles actions ont été menées pour la réduction des déchets : animations "anti-gaspi", opérations "gourmet bag" et "sacs réutilisables"...

Par ailleurs, pour diversifier la valorisation des déchets verts, une expérimentation visant à extraire leur partie ligneuse et la valoriser comme combustible pour les réseaux de chaleur, a été conduite avec succès.

L'activité **Bois-énergie** a été marquée par la mise en service de la première tranche du réseau de chaleur de Gourdon, le plus important que nous ayons réalisé à ce jour. A cela, s'ajoute la finalisation de l'opération de densification des réseaux qui a permis le branchement d'une centaine d'abonnés supplémentaires. En même temps que les études pour les projets de Figeac et Capdenac-Gare, un travail de recherche de solutions d'optimisation du fonctionnement des installations existantes a été mené. Ses préconisations seront mises en application dès 2017.

Dans le contexte de la réorganisation territoriale en cours sur le département et dans l'attente d'une vision plus claire pour les années à venir, les activités **Eau Potable**, **Assainissement** et **Eaux Naturelles** ont suivi leur cours sans évolution majeure. Néanmoins, suite à l'extension du siège, l'ensemble des agents qui travaillent dans ces domaines liés au cycle de l'eau se sont trouvés réunis dans les mêmes locaux. Le lien et les synergies de leurs travaux sont ainsi facilités et renforcés.

Dans l'ensemble de ses activités, le SYDED agit pour être à la hauteur du capital "confiance" accordé par les collectivités membres et pour donner entière satisfaction aux usagers et à ses partenaires. A ce titre, et dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, nous cherchons à leur assurer le meilleur service au coût le plus juste, tout en intégrant le facteur environnemental à toutes nos missions. Porté par l'implication des élus et de son personnel, le SYDED garde le cap en renforçant son positionnement de "structure citoyenne" enracinée dans notre territoire.

Gérard MIQUEL

# SOMMAIRE

## SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique .....	4
Compétences.....	4
Adhérents .....	4
Organisation .....	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global .....	8
Faits marquants.....	9

## DÉCHETS

Vue d'ensemble.....	12
Bilan quantitatif global .....	12
Bilan quantitatif des collectivités membres du SYDED.....	13
Territoire "zéro déchet, zéro gaspillage".....	14
Mode de financement de la gestion des déchets .....	16
Tri des déchets recyclables et valorisation du verre.....	17
Mode de collecte.....	17
Démarche d'amélioration des collectes sélectives .....	17
Mode de traitement.....	18
Quantités apportées (Lot + hors département).....	19
Quantités recyclées (collectivités SYDED).....	20
Évolution des résultats (collectivités SYDED) .....	21
Bilan environnemental du recyclage.....	22
Projets.....	23
Bilan financier .....	23
Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois.....	24
Déchetteries.....	24
Compostage des végétaux .....	26
Valorisation du bois non traité .....	26
Localisation des équipements .....	27
Projets.....	27
Bilan financier .....	27
Traitement des déchets non valorisables .....	28
Mode de collecte.....	28
Quantités traitées.....	28
Mode de traitement.....	28
Évolution des quantités.....	30
Projets.....	30
Bilan financier .....	30

## En savoir PLUS...

Actions de communication.....	32
Pour les scolaires .....	32
Pour le GRAND PUBLIC .....	32
Prévention des risques.....	34
Santé – sécurité : la prévention .....	34
Environnement : la maîtrise des impacts.....	34

# PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

## FORME JURIDIQUE

### ■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Département. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

### ■ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

### ■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même, avec ses propres moyens humains et matériels, la gestion du service public.

## COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
  - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
  - Traitement des déchets non valorisables
  - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
  - Réalisation de réseaux de chaleur
  - Gestion des réseaux de chaleur
  - Développement des énergies renouvelables
- **Eau potable :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Gestion des ressources en eau potable
  - Exploitation des équipements
- **Assainissement des eaux usées :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
  - Gestion du service et des équipements
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
  - Suivi de la qualité des milieux aquatiques
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

## ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leur territoire.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
7 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	14 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	65 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	130 collectivités chargées de l'assainissement des eaux usées	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles
324 communes du Lot + 5 de l'Aveyron	13 réseaux 1 254 bâtiments raccordés	Adhérents : 28 MOE AMO, 35 DSP GSP, 6 prod°	Adhérents : 10 ANC, 120 AC, 93 Boues	3 réseaux de suivi 23 sites de baignade

180 017 habitants (pop. municipale INSEE 2016).  
209 431 habitants (pop. DGF 2015 : population totale + résidences secondaires).

# ORGANISATION

En tant que structure publique, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

## ■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

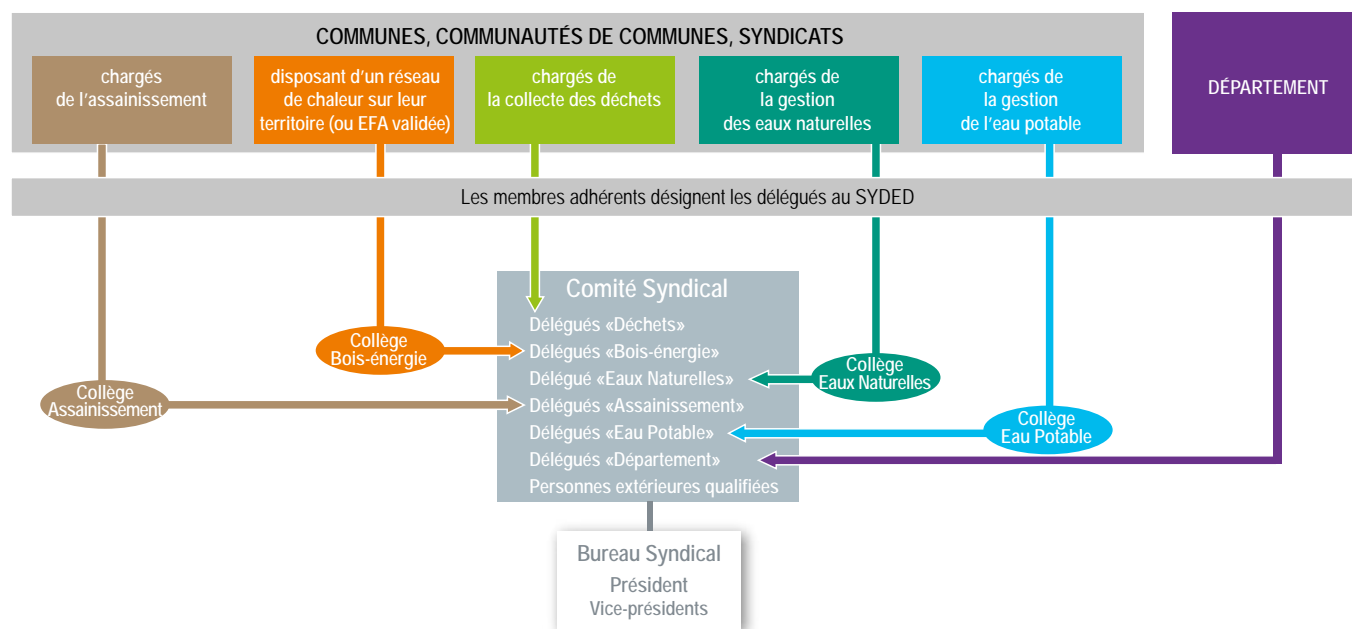
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

### • 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

### • 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.



## ■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

# MOYENS HUMAINS

Effectif total au 31/12/2016 : 283 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

## Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, études / développement / travaux, communication, qualité / sécurité / environnement, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour  
636 habitants



### DIRECTION

#### LES SERVICES SUPPORTS

**46 agents :**  
administratif, ressources humaines,  
communication, qualité / sécurité / environnement,  
études / développement / travaux, coordination de l'exploitation...

#### LES SERVICES OPERATIONNELS

**236 agents :**

##### CYCLE DE L'EAU



28 agents

##### RÉSEAUX DE CHALEUR



10 agents

##### ENTRETIEN MAINTENANCE



12 agents

##### CENTRES DE TRI



134 agents

##### TRANSFERT LOGISTIQUE



15 agents

##### AMÉLIO. COLLECTE & PRÉVENTION



7 agents

##### DÉCHETTERIES



25 agents

##### VALORISATION BOIS & VÉGÉTAUX



5 agents

# MOYENS MATÉRIELS



## ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 24 ISDI ou assimilés (gravats),
- 13 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

## ÉQUIPEMENTS MOBILES

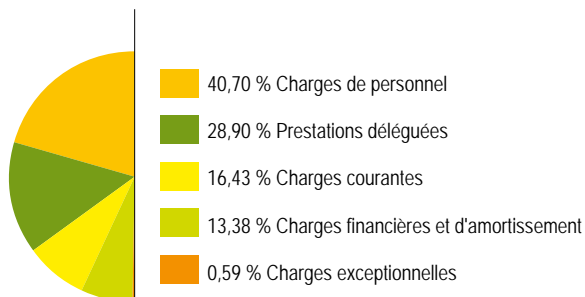
- 18 camions polybennes,
- 9 remorques PL,
- 32 engins (manutention, excavation, chargement, compactage),
- 4 broyeurs et 2 cribles (végétaux + bois),
- 46 véhicules légers,
- 256 bennes.

# BILAN FINANCIER GLOBAL

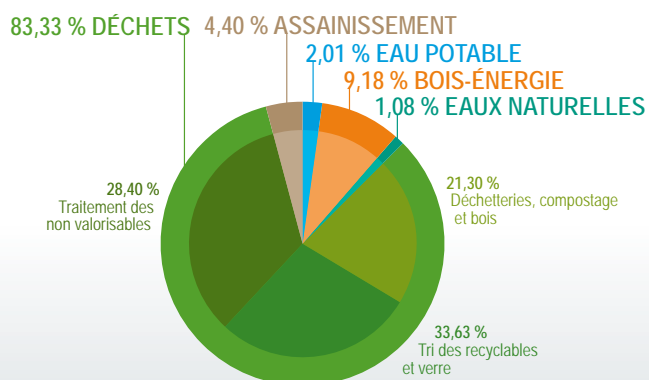
Le SYDED dispose de 5 budgets distincts ; un pour chaque domaine d'activité :  
 "Déchets", "Bois-énergie", "Assainissement", "Eau Potable" et "Eaux Naturelles".

## ■ FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 26 296 382 €

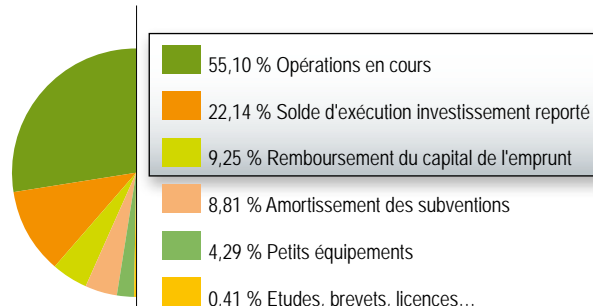


Répartition des dépenses par budget et par activité :

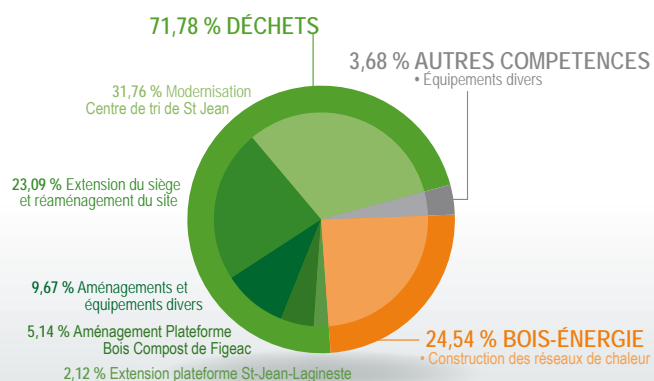


## ■ INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 13 591 930 €



Répartition des dépenses réelles : 8 127 765 €



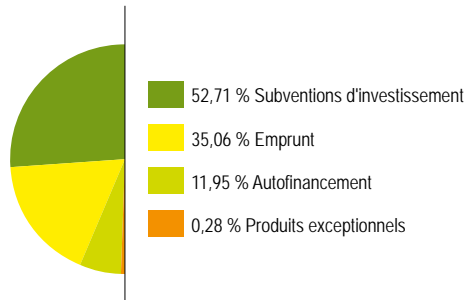
RECETTES : 29 007 080 €



Excédent 2016 : 2 710 697 €

dont 570 084 € d'excédent réel 2016  
 et 2 140 613 € d'excédent reporté 2015, soit : 1 307 182 € Budget Déchets,  
 448 499 € Budget Eau Potable,  
 52 377 € Budget Eaux Naturelles,  
 282 632 € Budget Assainissement,  
 49 923 € Budget Bois-énergie.

FINANCEMENT\* : 8 127 765 €



\* Financement des dépenses réelles

La durée d'extinction de la dette (16,65 millions d'euros) est de 19 ans (2035).  
 Le SYDED possède un taux d'endettement faible (7,15 % des recettes réelles de fonctionnement).



# FAITS MARQUANTS

L'année 2016 en bref...

## DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 132 037 tonnes de déchets, dont :

- 34 851 tonnes de recyclables
- 40 638 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 56 548 tonnes d'apports en déchetterie

D'importants travaux modifiant l'ensemble du process technologique (mécanisation plus large des modalités de tri des matériaux notamment des nouveaux types de plastiques) ont été réalisés durant l'été sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste permettant :

- d'améliorer le rendement de cet équipement,
- d'accroître sa capacité de 10 400 tonnes/an à 20 000 tonnes/an, sans modification majeure de l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Signature d'une convention d'entente avec le SMOCE et ses adhérents pour le tri des déchets recyclables de l'ouest du Cantal (1 500 tonnes par an).



Lauréat 2014 de l'appel à projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage", ce programme est entré en phase opérationnelle en 2016. Parmi les projets lancés, le SYDED s'est attaché à répondre aux objectifs du volet Economie Circulaire de la Loi de Transition Energétique, concernant notamment la fin des sacs plastiques à usage unique et la gestion raisonnée des biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux) :

**Promotion des sacs réutilisables** : suite à la suppression des sacs de caisse à usage unique, le SYDED a pris l'initiative d'une opération de sensibilisation des habitants et des commerçants, au bénéfice environnemental de ce changement. Le SYDED a fourni des sacs en coton bio et des supports de communication (affiche et flyers) à 140 commerces de bouche (boucherie, pâtisserie-boulangerie, traiteur, fromager...) afin d'expliquer l'évolution des pratiques d'achat.



**100 % compostage : nos communes s'engagent** avec l'aide des référents "environnement" très actifs sur leur municipalité, 11 communes(\*) se sont investies pour un objectif "zéro déchet organique" et ont bénéficié pour cela de l'aide personnalisée du SYDED (accompagnement technique, soutien financier...), au travers du compostage, mais aussi de pratiques vertueuses pour la gestion des espaces verts (utilisation des végétaux broyés en paillage, zéro pesticide...). Bilan de cette 1<sup>ère</sup> édition très positif : plus de 100 tonnes de biodéchets détournées des poubelles, soit 10 kg/habitant et sensibilisation au jardinage durable de près de 200 personnes.

(\*) Duravel, Espère, Faycelles, Gignac, Gourdon, Laroque-des-Arcs, Mauroux, Peyrilles, Saint-Félix, Saint-Michel de Bannièrre, Ussel.

## BOIS ÉNERGIE

### Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère 13 réseaux, avec 1 254 bâtiments raccordés au total.

Leur exploitation représente 1 732 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année.

### Construction des réseaux de chaleur

Le réseau de chaleur de Gourdon a été mis en service le 06/10/2016. Il compte 47 abonnés dont l'hôpital et la cité scolaire.

Les projets de réseaux de chaleur de Capdenac-Gare et de Figeac ont été validés. Les travaux de construction du réseau de Capdenac-Gare débuteront à l'automne 2017, ceux du réseau de Figeac en début d'année 2018.

## EAU POTABLE

### Assistance technique

Environ 60 missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées en 2016 auprès des 28 collectivités membres. 35 collectivités bénéficient de l'assistance à la gestion du service public. Le SYDED a également accompagné 2 collectivités pour le renouvellement de leur contrat de délégation de service public.

### Gestion opérationnelle

Le SYDED a poursuivi l'exploitation des captages et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francouès** : 281 603 m<sup>3</sup> d'eau vendus.

Les études réalisées pour déterminer une solution de lutte contre la turbidité de la ressource de Cajarc ont abouti à des délibérations respectives et concordantes du SYDED et de la commune sur le procédé à mettre en œuvre.

Les études sur la sécurisation du secteur de Martel ont été menées. La poursuite de l'opération est tributaire des décisions des collectivités concernées.

La réalimentation en eau potable de la commune de Caillac à partir du syndicat d'Espère Mercuès a été organisée sous maîtrise d'ouvrage syndicale et maîtrise d'œuvre du SYDED.

## ASSAINISSEMENT

### Appui technique à l'exploitation des systèmes d'assainissement

437 interventions ont été réalisées sur 194 stations de traitement des eaux usées du département.

26 opérations d'Assistance aux projets d'assainissement sont suivies au 31 décembre 2016.

### Assistance à la gestion des services publics d'assainissement collectif

10 contrats de Délégation de service public (DSP) ont été suivis, 2 assistances au renouvellement de contrat ont été réalisées et 3 prolongations de contrat DSP.

70 Rapports sur le prix et la qualité du service 2015 (RQPS) ont été produits et les données transmises sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

### Traitement des boues de stations de traitement des eaux usées

10 283 tonnes de boues ont été traitées en 2016, principalement en compostage et épandage, pour 45 collectivités adhérentes.

### Assistance à l'assainissement non collectif

10 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) adhérents au SYDED au 31 décembre 2016 regroupant 324 communes lotaises et 5 communes aveyronnaises, pour environ 50 000 installations.



## Eaux Naturelles



### Connaissance des milieux aquatiques

1 085 prélèvements d'eau ont été réalisés pour près de 28 000 résultats d'analyses.

### Gestion des eaux de baignade

L'étude "**animation et suivi des profils de baignade**" a démarré cette année : 5 profils ont été réalisés pour Cahors, Cazals, Douelle, Espagnac-Sainte-Eulalie et Lamothe-Fénelon.

En matière de communication :

- adaptation du nouveau widget mis à disposition des partenaires en fonction des informations qu'ils souhaitent faire apparaître sur leur site internet,
- forte augmentation de la consultation du site [www.inf'eau.ais.fr](http://www.inf'eau.ais.fr) par les smartphones.

### Suivis spécifiques

Deux suivis spécifiques conséquents ont été menés :

- sur le lac Vert à Catus, en appui technique et logistique du Grand-Cahors pour suivre l'impact des travaux de déconnexion de cette retenue,
- à Lamothe-Fénelon, en partenariat avec le SMPVD (Syndicat mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne) pour quantifier et qualifier, les effets sur le milieu aquatique de la mise en dérivation du plan d'eau.

# Activités "**DÉCHETS**"

---

# VUE D'ENSEMBLE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est la compétence originelle du SYDED. Elle a été la raison même de sa création en 1996. Précurseur dans le domaine de la gestion des déchets ménagers dans le Lot, le SYDED regroupe aujourd'hui 7 collectivités adhérentes et assure la compétence de valorisation et de traitement des déchets.

La collecte des déchets est quant à elle gérée par les collectivités locales (syndicats, regroupements de communes...).

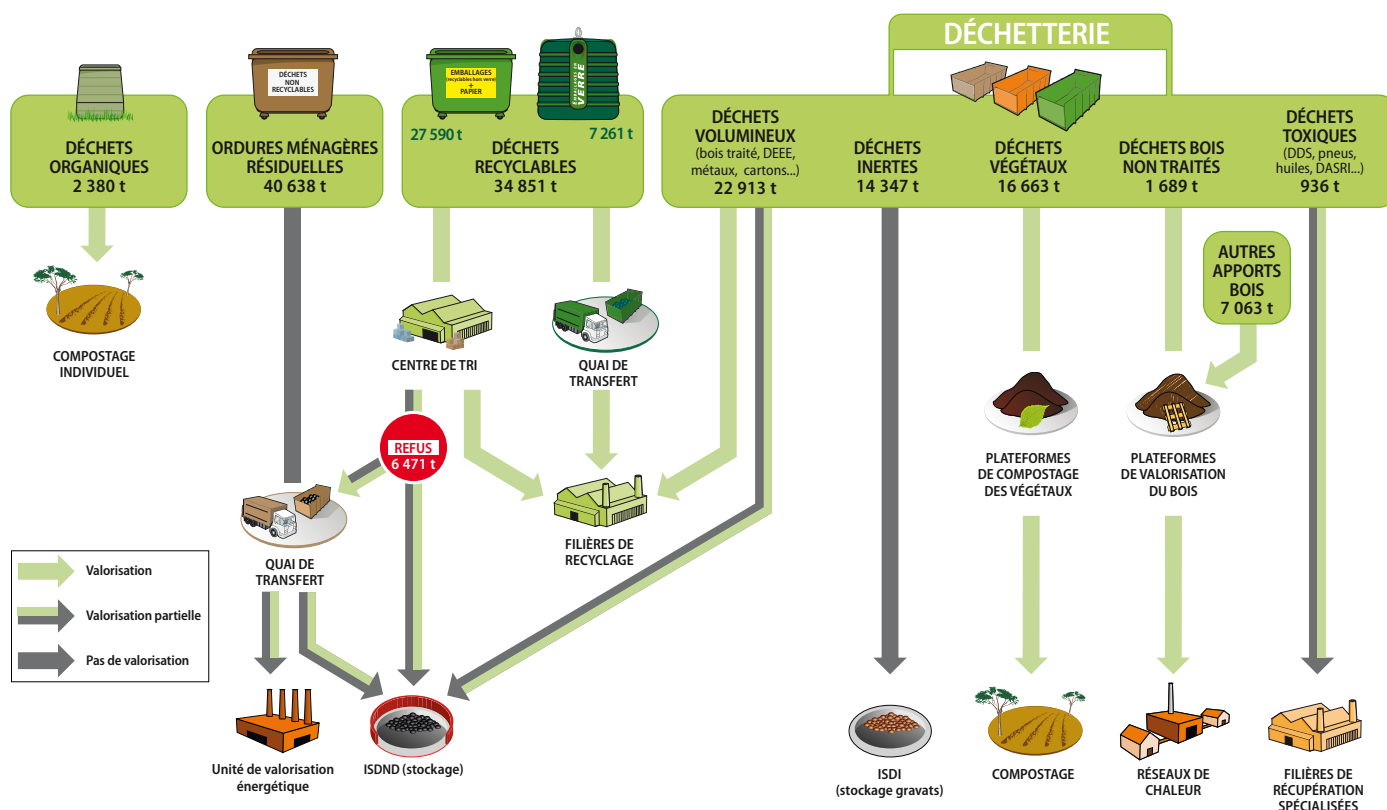
## BILAN QUANTITATIF GLOBAL

Quantité totale traitée : 132 037 tonnes (127 934 t en 2015)

- 120 383 tonnes de déchets proviennent du territoire du SYDED (118 294 t en 2015),
- 11 654 tonnes de déchets proviennent de collectivités hors du département (9 640 t en 2015).

### LE SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS

Le synoptique des flux des déchets présenté ci-dessous donne une vue globale sur les quantités collectées, traitées et valorisées par le SYDED, ainsi que les différentes filières de destination des produits.



### LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION : 57 %

#### Valorisation matière : 42 %

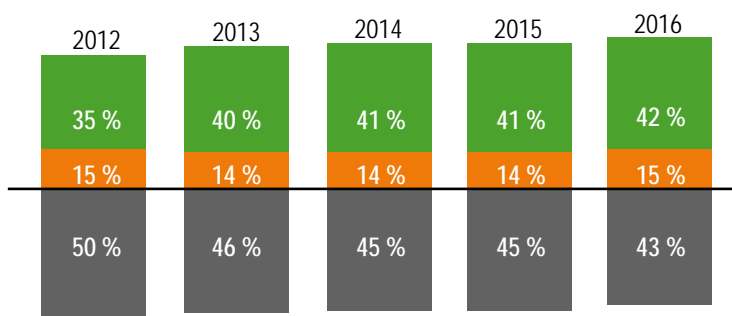
Recyclage, filières de récupération, compostage...

#### Valorisation énergétique : 15 %

Réseaux de chaleur au bois, production d'énergie...

#### Non valorisés : 43 %

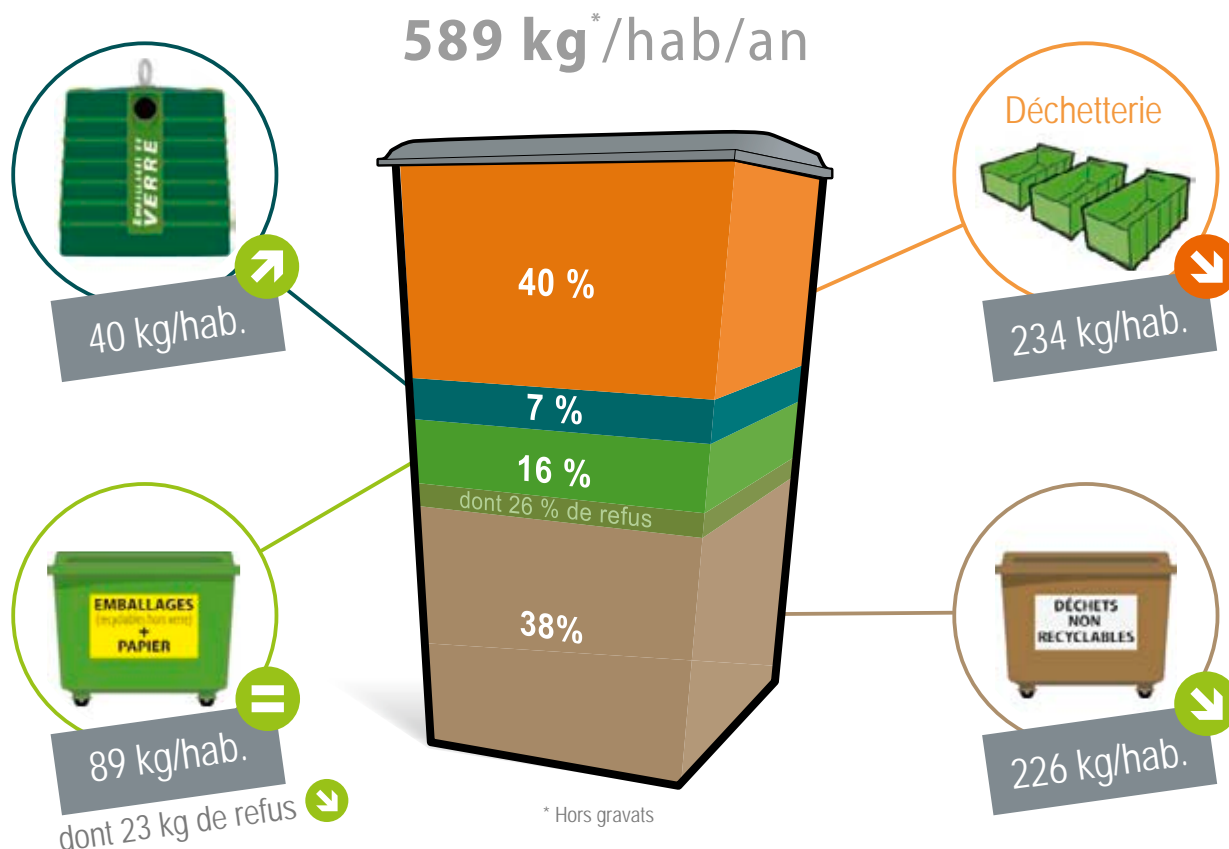
Déchets enfouis non valorisés, mâchefers d'incinération.



# BILAN QUANTITATIF DES COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SYDED

## ■ LA "POUBELLE LOTOISE"

Pour 2016, la moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève à 589 kg par habitant\* (577 kg en 2015). Si la baisse des quantités d'ordures ménagères (-5 kg/hab) est supérieure aux progressions du verre collecté (+ 1 kg/hab) et des recyclables, en revanche, elle ne compense pas l'augmentation des apports en déchetterie (+ 15 kg/hab). Ces derniers occupent désormais la part prépondérante dans la composition de la "poubelle lotoise".



## ■ LES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Collectivités membres lotoises	Population municipale 2015*	Ordures Ménagères Résiduelles		Déchets recyclables apportés	
1 C.A. du Grand Cahors	40 898 hab.	10 656 t	260,6 kg/hab.	3 975 t	86,9 kg/hab.
2 C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	14 674 hab.	3 397 t	231,5 kg/hab.	1 346 t	91,8 kg/hab.
3 CAUVALDOR	27 795 hab.	6 000 t	215,9 kg/hab.	2 045 t	73,6 kg/hab.
4 SICTOM du Haut Quercy Dordogne	17 451 hab.	3 396 t	194,6 kg/hab.	1 367 t	78,3 kg/hab.
5 SMIRTOM de la Région de Figeac	43 098 hab.	9 018 t	209,2 kg/hab.	3 519 t	81,6 kg/hab.
6 SYMICTOM du Pays de Gourdon	20 080 hab.	5 165 t	257,2 kg/hab.	2 242 t	111,6 kg/hab.
7 SICTOM des Marches du Sud Quercy	16 021 hab.	3 000 t	187,3 kg/hab.	1 442 t	90 kg/hab.
<b>TOTAUX :</b>	<b>180 017 hab.</b>	<b>40 638 t</b>	<b>225,7 kg/hab.</b>	<b>15 936 t</b>	<b>88,5 kg/hab.</b>

\* population adm 2016

# TERRITOIRE "ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE"

La réduction des déchets a pris un nouvel essor avec la validation par l'ADEME et le Ministère de l'Environnement du projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" du SYDED (TZDZG).

Cette labellisation est une reconnaissance du chemin déjà parcouru, mais surtout de l'ambitieux programme défini par le SYDED pour faire du département "un exemple" en matière de gestion des déchets.



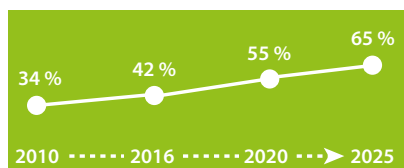
## ■ OBJECTIFS



### ■ Réduction des déchets ménagers

Niveau d'atteinte de l'objectif : 🗑️ pas de réduction engagée (+ 5 % en 6 ans)

- 👉 Baisse des déchets ménagers collectés (Recyclables + Verre + Non valorisables)
- 👉 Hausse constante des apports en déchetteries



### ■ Valorisation matière

Niveau d'atteinte de l'objectif : 🌱 malgré sa progression régulière (+ 23 % en 6 ans), le taux de valorisation 2016 reste éloigné de l'objectif 2020.



### ■ Réduction de la mise en décharge

Niveau d'atteinte de l'objectif ≈ (- 5 % en 6 ans)

- 👉 Baisse constatée des ordures résiduelles et des refus enfouis
- 👉 Hausse constante des encombrants à traiter

## ■ ACTIONS DU PROGRAMME

### ■ Animation du réseau de référents environnement

Le rôle des référents "environnement" nommés dans chaque commune est d'amplifier, à l'échelle locale, les actions déjà menées par le SYDED en matière de réduction et valorisation des déchets. Ils apportent un appui aux animateurs, en faisant le lien direct avec la population, dont l'implication est indispensable pour une gestion des déchets efficace.



### ■ 2<sup>ème</sup> rencontres :

La rencontre annuelle des référents "environnement" s'est tenue en mars. Délocalisées et scindées en 4 réunions sur les secteurs Sud, Ouest, Nord et Est, ces rencontres se sont déroulées sous la forme de témoignages de référents ayant mis en place des actions particulièrement performantes. Le but était de favoriser les retours d'expériences et susciter des projets par l'exemplarité. Avec un taux de participation supérieur à 50 %, elles ont été un vrai succès.

Après ces échanges et un bilan des actions menées, il a été proposé aux référents d'intervenir, pour cette année 2016, sur le thème de l'éco-responsabilité avec la diffusion d'un guide pratique de la collectivité éco-responsable et la fiche action correspondante.

Axé sur 6 thématiques (l'eau, la prévention des déchets, la valorisation des déchets, l'énergie, les transports, les espaces verts, la consommation responsable), ce guide propose des exemples d'actions, des outils pratiques et des moyens simples pour entreprendre sa propre démarche.

### ■ Opération "Événement 100 % Éco-responsable"

Un festival, un salon, une fête communale... Tous ces événements génèrent des déchets et des pollutions impactant l'environnement. Dans la volonté d'inscrire tous les acteurs du territoire dans une démarche exemplaire en ce qui concerne la gestion et la prévention des déchets, il a été proposé aux référents "environnement" de participer à cette nouvelle opération, lancée avant les manifestations estivales.

Les organisateurs d'événements sont invités à réaliser des actions en faveur du développement durable pour obtenir la charte "Événement éco-responsable" délivrée par le SYDED.

En 2016, 7 événements de différentes natures ont pu bénéficier de cette charte :

- festival Segal'Art à Prendreignes
- fête de Dégagnazes, fêtes votives et fête d'endurance équine à Peyrilles
- manifestation sur l'art à Laroque des Arcs
- journée "sportiv" à Saint-Cirq-Lapopie
- forum des associations à Figeac



## ■ RÉDUCTION DES DÉCHETS

### DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI (RÉUTILISATION)

De nombreux objets encore utilisables sont jetés malgré l'intérêt qu'ils peuvent présenter pour d'autres personnes. Désormais, grâce aux partenariats noués avec des associations caritatives ils peuvent avoir une seconde vie.

3 espaces "Réemploi" sont en service pour permettre le don d'objets :

- sur les déchetteries de Cahors et Gourdon en partenariat avec Emmaüs
- sur la déchetterie de Martel en partenariat avec Récup'Rit

Ces espaces accueillent les dépôts des habitants qui souhaitent donner leurs objets aux associations plutôt que de les jeter. Une fois récupérés, ces objets sont acheminés à la Recyclerie où ils sont remis en état pour être vendus. Ce sont plus de 42 tonnes qui ont été détournées via le réemploi en 2016.

### COMPOSTAGE INDIVIDUEL

2016 : près de 1 700 composteurs distribués

Les actions menées par les référents "environnement" et l'opération "1 jardin = 1 composteur" ont, pour la deuxième année consécutive, permis d'augmenter significativement le nombre de composteurs individuels distribués.

Depuis plus de 10 ans, ce sont 20 000 foyers qui ont été équipés (soit 25 % des foyers lotois)..



### STOP-PUB

25 % des foyers lotois sont équipés de l'autocollant. Les autocollants "stop-pub" du SYDED sont gratuits. Ils sont mis à disposition des usagers sur les déchetteries.

### COMPOSTAGE COLLECTIF

2016 : 66 nouveaux sites équipés

En 5 ans, 171 structures se sont engagées dans une action de compostage avec le SYDED (camping, établissements scolaires ou de soins, résidences collectives, jardins partagés...). A noter que de nouveaux types de structure s'équipent désormais comme des restaurants, des épiceries, des sites touristiques, et des bourgs de villages.

Etablissements scolaires équipés en composteurs collectifs :

- 1 école sur 3 (écoles équipables),
- 2 collèges sur 3,
- près d'1 lycée sur 2.

Environ 2 tonnes de déchets fermentescibles sont détournées par projet chaque année.



avec un accompagnement du SYDED  
- Formation  
- Suivi  
- Bilan

Prix du Kit composteur collectif 100 €

### LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis 2014 le SYDED s'est engagé pour enrayer le phénomène du gaspillage alimentaire.

Des outils tels que le livret de recettes "anti-gaspi" distribué à tous les foyers lotois ou des démonstrations pédagogiques au travers d'ateliers de cuisine de fruits et légumes abimés ont été lancés en 2015 pour renforcer la sensibilisation sur ce sujet.

2016 conforte ces actions et propose d'élargir encore les moyens d'intervention et les partenaires susceptibles de véhiculer ce message essentiel.

### ■ Opération "Gourmet Bag"

Le but de cette opération est de sensibiliser au gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale, en offrant au client le moyen d'emporter ses restes de repas. Il s'agit de faire la promotion de cette pratique auprès de restaurateurs volontaires en leur fournissant gratuitement des boîtes et un kit de communication.

En 2016, 17 restaurateurs lotois ont testé ce concept. Cette action a recueilli le soutien de la profession, représentée par l'Umih46 et les Bonnes Tables du Lot. Les chambres consulaires, en particulier la Chambre des métiers et de l'artisanat, ont été également associées.

Compte tenu des résultats positifs de cette phase de test, l'opération sera amplifiée en 2017 avec l'accompagnement de 50 restaurants volontaires supplémentaires.



### ■ Participation au festival "Lot of Saveurs"

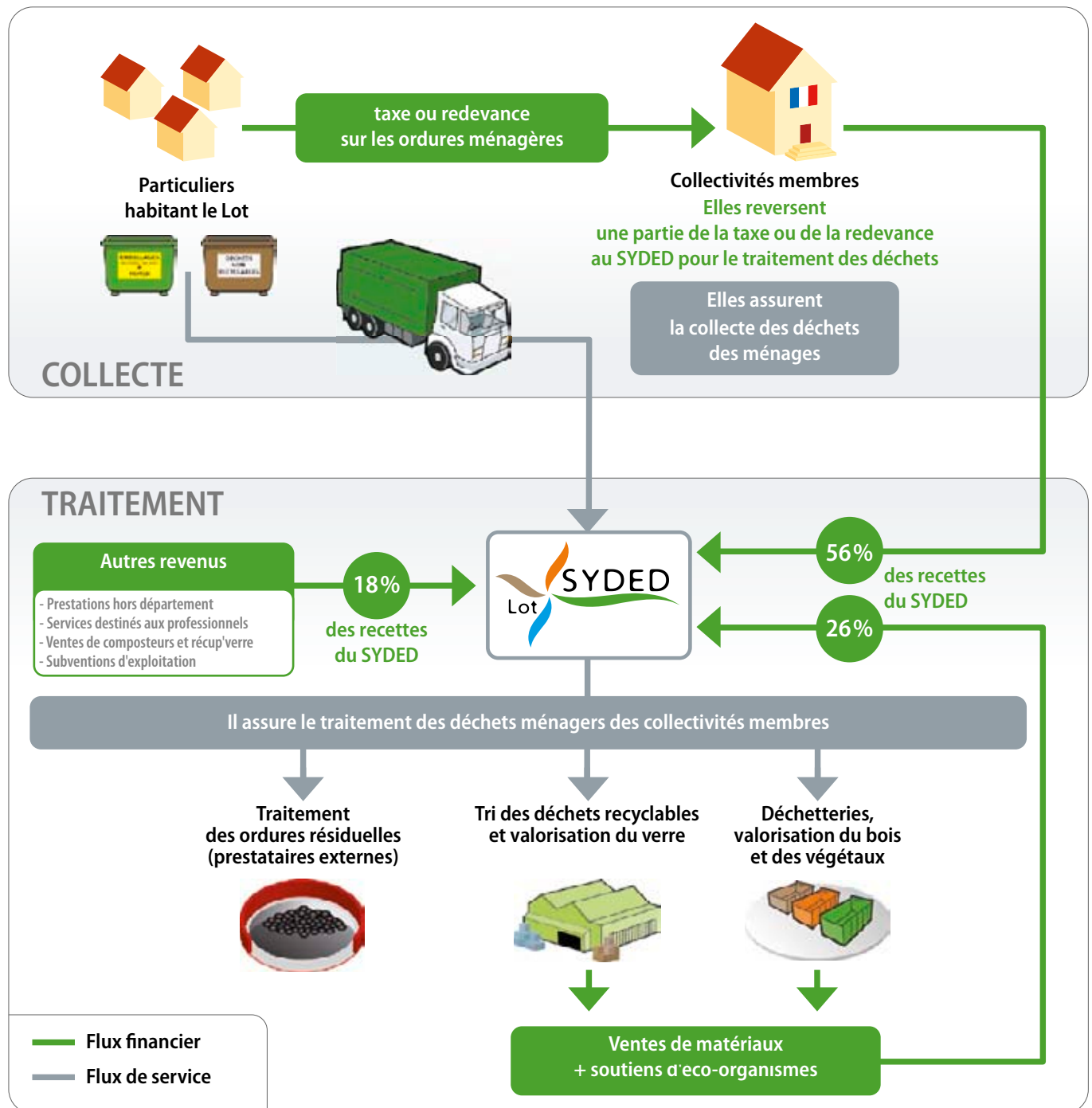
La préoccupation du gaspillage alimentaire a été le thème 2016 du festival Lot of Saveurs qui s'est déroulé à Cahors le 1<sup>er</sup> week-end de juillet. Le SYDED a été associé à cette manifestation pour promouvoir auprès du public de nouvelles pratiques "anti-gaspi".

Les animateurs du SYDED ont ainsi pu aller à la rencontre des festivaliers en leur proposant d'assister à des "battles" de cuisine à partir de restes, menées de main de maîtres par les chefs du réseau des Bonnes tables du Lot. Ils ont également interpellés les enfants avec des ateliers ludiques sur ce thème.

Ils sont intervenus lors d'un atelier traitant du gaspillage aux côtés du chef étoilé Michel SARRAN et près de 1 000 "Gourmet Bag" ont été distribués lors du banquet du samedi soir.

# MODE DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie. Les soutiens d'Eco-Emballages et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SYDED.



Participation annuelle des collectivités membres : 1 € HT / habitant pour la gestion de la structure administrative "Déchets".  
 Délibération du 15/01/2016  
 Réf 2016-CS1-002



# TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES ET VALORISATION DU VERRE

## MODE DE COLLECTE

**Déchets recyclables** (papiers et emballages hors verre) en porte-à-porte  
Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs (individuels ou collectifs de couleur verte), dans des conteneurs enterrés, des sacs transparents ou des caissettes.  
La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.



**Emballages en verre** en apport volontaire  
Ces emballages sont déposés dans les 1 250 récup'verre répartis sur le département : cela représente environ 1 récup'verre pour 144 habitants.  
Le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.

## DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Depuis 2007, des démarches d'amélioration de la qualité de la collecte sélective des déchets ont été engagées par les collectivités chargées de cette compétence. Pour celles qui le souhaitent, un accompagnement méthodologique et humain est proposé par le SYDED pour accomplir cette démarche de terrain.

### ■ LES OUTILS ET LES ACTIONS DÉVELOPPÉS

#### POURSUITE DE L'OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DES COLLECTES ENTAMÉE EN 2007 :

6 collectivités bénéficient d'un accompagnement du SYDED (88 % de la population) :

- Rationalisation des tournées → 78 tournées recyclables analysées,
- Amélioration des emplacements → plus de 8 000 emplacements recensés,
- Analyse de l'état du parc et de sa signalétique → plus de 26 500 bacs répertoriés,
- Renforcement de la qualité du service → sensibilisation des agents, renforcement des consignes de collecte, mise en place de panneaux...



#### AMÉLIORATION DE LA SENSIBILISATION DES HABITANTS, COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Près de 460 foyers rencontrés en 2016 et une vingtaine de nouveaux professionnels, soit plus de 31 400 usagers sensibilisés depuis 2007.

En 2016, la communication de proximité a connu un fort ralentissement pour permettre un redéploiement des animateurs pour amplifier le compostage domestique sur le territoire.

2017 devraient voir ces actions de communication se redévelopper.

Les consignes de tri délivrées aux usagers concernent à la fois l'amélioration du tri des recyclables et la réduction des déchets (compostage, réemploi, utilisation de produits durables...).



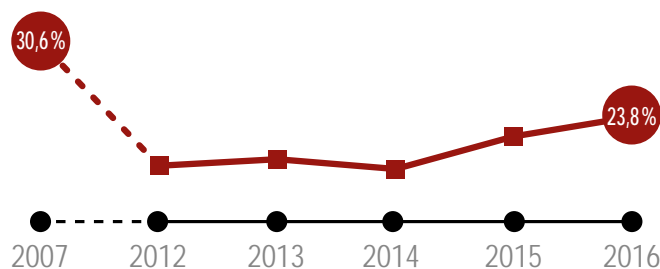
#### AMÉLIORATION DU TRI AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

L'objectif de cette démarche est de renforcer le recyclage en proposant aux établissements partenaires du SYDED de mettre en place ou d'améliorer le tri sélectif au sein de leurs services (cuisines, administratifs, salles de restauration...).

- Accompagnement à la mise en place du tri dans le cadre des activités administratives, professionnelles, de restauration...
- Variété des interventions : centres hospitaliers, ESAT, EHPAD, lycées, collèges, gîtes, campings, IUT, offices du tourisme, services de restauration...
- Près de 70 démarches ont été menées en 2016. A ce jour, le SYDED a pu accompagner environ 200 établissements sur l'ensemble du territoire.

## ■ LES RÉSULTATS

Le **taux de refus entrant** (avant traitement en centre de tri) augmente significativement pour la deuxième année consécutive et passe de 22 % à 23,8 %.



Avec 58 kg/hab, pour la première fois depuis 5 ans, les performances de tri estimées à partir des caractérisations repassent en dessous de la barre des 60 kg par habitant d'emballages triés (hors verre) en moyenne sur le département.

Aussi, pour faire face à ces résultats inquiétants, un plan de relance pour 2017 a été adopté afin d'infléchir cette détérioration. Il s'appuie sur :

- le renforcement de l'accompagnement des collectivités sur le terrain, pour agir sur la collecte,
- le lancement d'une campagne de communication ciblée sur les consignes de tri, notamment les textiles.

## MODE DE TRAITEMENT

### ■ LES DÉCHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)

Les déchets recyclables pré-triés par les habitants sont acheminés vers les 3 centres de tri du SYDED.

Le **tri par matériaux** est affiné selon un process où la mécanisation est maîtrisée, permettant ainsi le maintien de l'emploi. Dix catégories de matériaux sont ensuite conditionnées et expédiées vers des unités de recyclage hors département.

Le **refus**, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs de tri, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères résiduelles.

### ■ LES EMBALLAGES EN VERRE

Les emballages en verre collectés dans les récup'verre répartis sur le département sont acheminés vers les 3 quais de transfert du verre.

### ■ LES DESTINATIONS PRINCIPALES DES DÉCHETS RECYCLABLES



# QUANTITÉS APPORTÉES (LOT + HORS DÉPARTEMENT)



**Papiers et emballages (hors verre) : 27 590 tonnes** (25 450 tonnes en 2015)

- 15 936 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SYDED,
- 11 654 tonnes proviennent de collectivités hors département (SYDOM 12, SYTTOM 19, adhérents du SMOCE 15 et Valorizon 47).

Les déchets apportés par les collectivités membres du SYDED représentent 58 % des déchets valorisables réceptionnés.



**Emballages en verre : 7 261 tonnes** (7 097 tonnes en 2015)

## LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS APPORTÉES PAR SECTEUR

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en 3 secteurs, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Des transferts ont été effectués entre les 3 sites afin d'optimiser la répartition des tonnages sur chaque secteur.

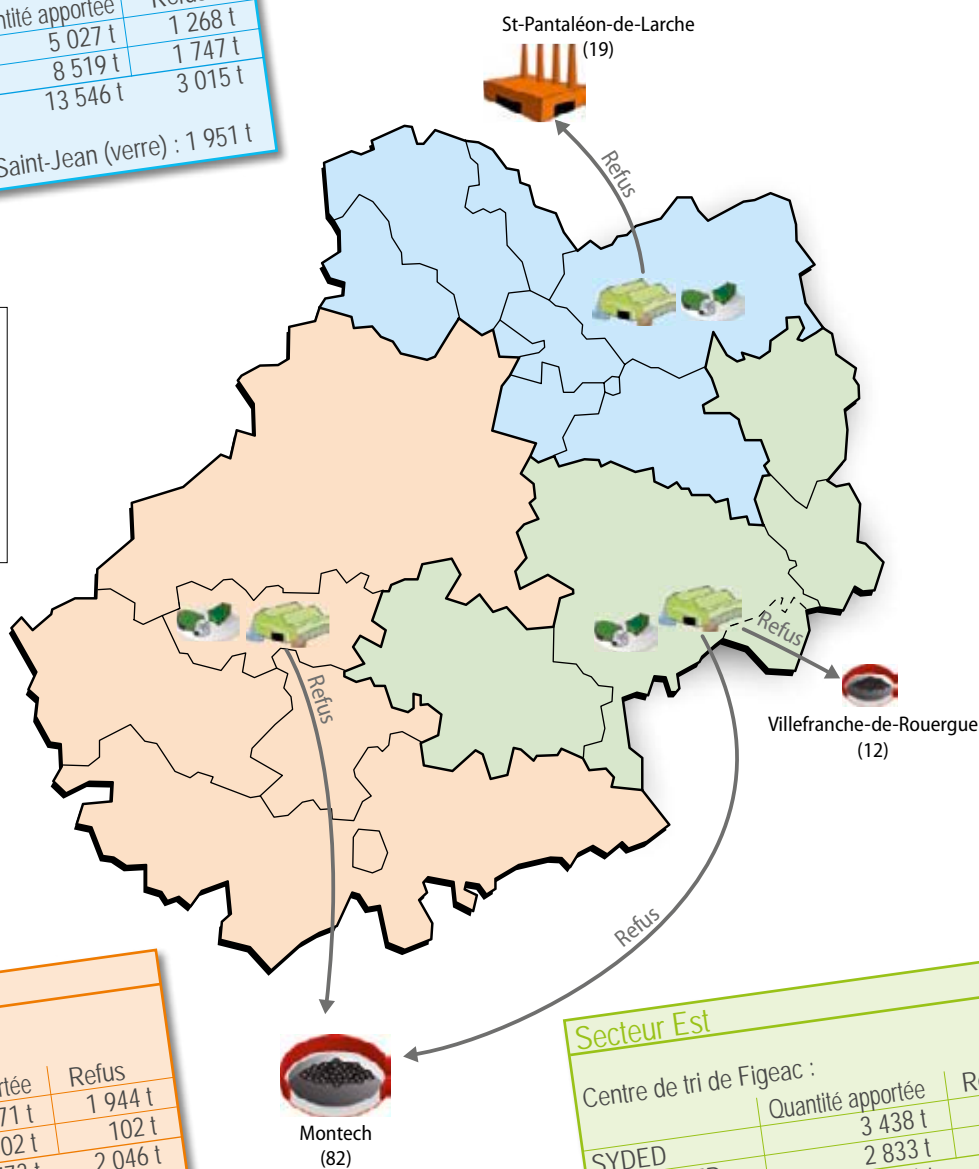


### Secteur Nord

Centre de tri de Saint-Jean-Lagineste :

	Quantité apportée	Refus
SYDED	5 027 t	1 268 t
Hors SYDED	8 519 t	1 747 t
<b>TOTAL</b>	<b>13 546 t</b>	<b>3 015 t</b>

Quai de transfert de Saint-Jean (verre) : 1 951 t



### Secteur Sud-ouest

Centre de tri de Catus :

	Quantité apportée	Refus
SYDED	7 471 t	1 944 t
Hors SYDED	302 t	102 t
<b>TOTAL</b>	<b>7 773 t</b>	<b>2 046 t</b>

Quai de transfert de Catus (verre) : 3 769 t

### Secteur Est

Centre de tri de Figeac :

	Quantité apportée	Refus
SYDED	3 438 t	837 t
Hors SYDED	2 833 t	573 t
<b>TOTAL</b>	<b>6 271 t</b>	<b>1 410 t</b>

Quai de transfert de Figeac (verre) : 1 541 t

## QUANTITÉS RECYCLÉES (COLLECTIVITÉS SYDED)

 **Papiers et emballages (hors verre) : 12 322 tonnes, soit ≈ 68 kg/hab./an**  
Refus : 4 049 tonnes, soit 25 % des quantités traitées.

 **Emballages en verre : 7 261 tonnes, soit ≈ 40 kg/hab./an**

**108**  
kg/habitant  
Moyenne nationale\* :  
76 Kg/habitant

\* Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

### ■ LA RÉPARTITION PAR MATÉRIAU



La quantité globale de déchets recyclés augmente par rapport à l'année précédente.

Les usagers ont recyclé plus de papier (+10 %), d'emballages métalliques (+13 %), d'emballages en plastiques (+12 %) et de verre (+2 %).

Les résultats 2017 sont encourageants malgré une augmentation marquée des erreurs de tri et le maintien d'une forte présence des déchets de soins infectieux retrouvés sur les chaînes de tri (seringues ou compresses par exemple).

## FOCUS

### "LE REAMENAGEMENT DU CENTRE DE TRI DE SAINT-JEAN"

Suite à la sélection de la candidature du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste dans le cadre du **plan de relance national pour le recyclage** lancé par Eco-Emballages en 2014, des travaux de modernisation ont été effectués. Soutenus également par l'Ademe, les travaux se sont déroulés à l'été 2016 sur ce site et permettent d'optimiser les performances de tri ainsi que de baisser les coûts d'exploitation tout en améliorant les conditions de travail des agents de tri.

Une plus forte implication des habitants, avec les consignes de tri simplifiées, a entraîné une augmentation des apports de déchets recyclables. À cela s'ajoute un renforcement des partenariats du Syded avec les départements voisins. Sur ce centre de tri, plus de la moitié des déchets recyclables proviennent de la Corrèze et du Cantal.

Ces travaux avaient pour but d'accroître la capacité du centre de tri. Elle passe de **13 000 à 20 000 tonnes** par an sans pour autant agrandir le bâtiment. Pour parvenir à ce résultat, l'ensemble du système a été remanié. La mécanisation du tri des matériaux tient une place plus large, en particulier pour les plastiques. En effet, il est nécessaire de les séparer par type de résine pour faciliter leur recyclage.

Désormais, des machines sophistiquées comme des "trieurs optiques" permettent de réaliser cette opération de manière efficace et à un coût maîtrisé. En outre, compte tenu des résultats de l'expérimentation relative au **tri des petits emballages métalliques** sur le centre de tri de Catus, un dispositif de récupération des capsules, couvercles et feuilles d'aluminium froissées a également été installé.

Hormis le bénéfice sur la performance, cette automatisation a aussi un impact positif sur la façon de travailler des agents. Leur métier de "trieur" évolue vers celui de "contrôleur qualité" des matières prétriées par les machines.

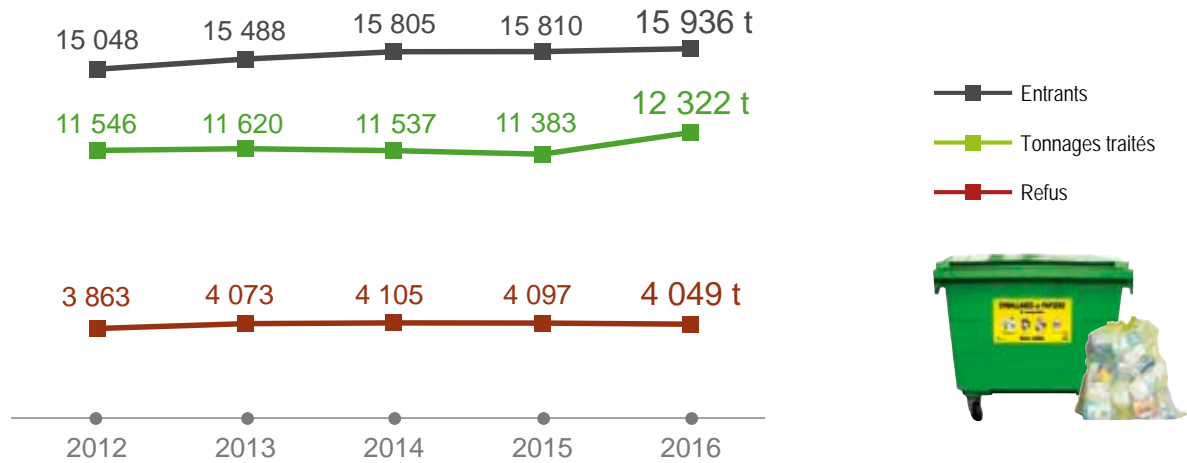
Tout en maintenant les emplois, la mécanisation permet de diminuer la pénibilité liée aux postes de tri.



# ÉVOLUTION DES RÉSULTATS (COLLECTIVITÉS SYDED)

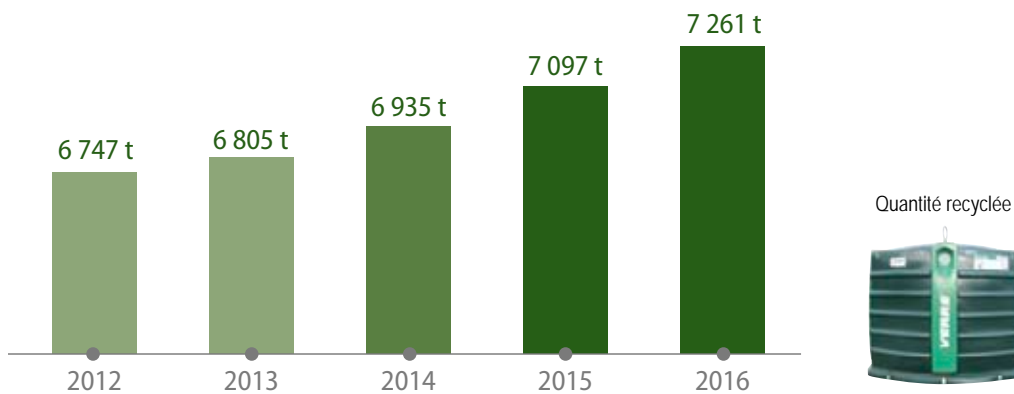
## ■ LES PAPIERS & EMBALLAGES (HORS VERRE)

L'écart entre la production et la quantité apportée se justifie par le traitement des stocks de fin 2015



## ■ LES EMBALLAGES EN VERRE

Les apports en verre sont en légère augmentation. Avec une **moyenne de près de 40,3 kg par habitant**, le Lot demeure à un bon niveau de performance de tri.



Quantité recyclée



**40,3**  
kg/habitant  
Moyenne nationale\* :  
29 Kg/habitant

\* Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)



# BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE



≈ 33 010 tonnes de matières premières économisées  
→ Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...



≈ 172 millions de litres d'eau économisés  
→ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



≈ 9 467 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées  
→ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon



≈ 140 000 MWh économisés  
→ Consommation annuelle d'une ville comme Figeac et Saint-Céré réunies

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes d'Eco-Emballages

Ces chiffres, estimés d'après les quantités de déchets recyclées dans le Lot, démontrent que le "geste de tri" a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.

## ■ L'IMPACT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DE L'INDIVIDU

Exemples de produits recyclés obtenus grâce au tri annuel effectué par 1 habitant du territoire du SYDED (moyenne) :



Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes de Eco-Emballages

# PROJETS

## Plan de relance pour le recyclage :

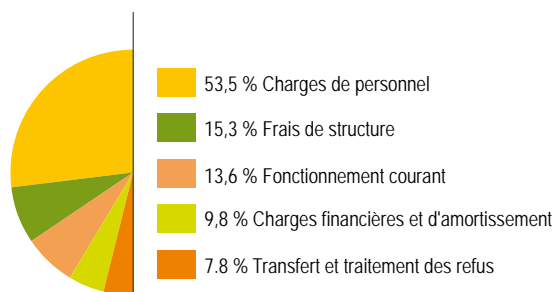
Le centre de tri de Catus, un des premiers réalisé sur le territoire national, a été mis en service en 1994. Plusieurs fois réaménagé et agrandi, son état de vétusté nécessite aujourd'hui une reconstruction complète pour pouvoir envisager la poursuite de son exploitation. Cette installation permet à ce jour de réaliser le tri de 7 000 tonnes de déchets recyclables par an et emploie près de 40 personnes.

Suite à la sélection de la candidature du centre de tri de Catus dans le cadre du plan de relance pour le recyclage lancé par Eco-Emballages, des travaux de modernisation sont actuellement à l'étude pour construire un centre de tri de proximité démonstrateur national. Soutenus également par l'ADEME, ce projet permettrait de conserver une activité de tri sur la zone historique des Matalines, tout en l'optimisant.

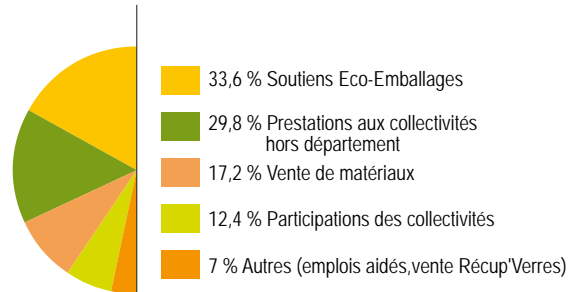


## BILAN FINANCIER

DÉPENSES : 8 345 575 €



RECETTES : 8 636 316 €



Tarification différenciée appliquée aux collectivités membres :  
Délibération 2017-CS1-002

Mise en place depuis 2008, la tarification différenciée a pour objectif d'instaurer plus d'équité entre les collectivités membres, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre les apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :

le **taux de refus**<sup>(1)</sup> lié à l'aspect qualitatif et la **performance**<sup>(2)</sup> liée à l'aspect quantitatif.

1. Le **taux de refus entrant (%)** retenu est la moyenne des 12 derniers taux de refus (taux d'erreurs de tri) enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, à l'entrée du centre de tri, selon une méthodologie normalisée (NF X 30-437).

2. La **performance (kg/habitant/an)** est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

### Tarif principal :

Moyenne : 23,50 % soit 65 € HT

Taux de refus	R < 16%	16% ≤ R < 21%	21% ≤ R < 26%	26% ≤ R < 31%	R ≥ 31%
Tarif HT (tonne entrante)	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €

### Bonus/Malus "performance" :

Moyenne : 58,50 Kg/hab soit 0 €

Performance (kg/hab. DGF)	P ≥ 64	64 > P ≥ 61	61 > P ≥ 56	56 > P ≥ 53	P < 53
Incidence sur le tarif (tonne entrante)	- 10 €	- 5 €	0 €	+ 8 €	+ 15 €



# DÉCHETTERIES, COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX, VALORISATION DU BOIS

## DÉCHETTERIES

### ■ LE MODE DE COLLECTE

La collecte des déchets "volumineux" ou "toxiques" s'effectue en apport volontaire sur les 29 déchetteries. Des conventions ont été signées avec des communes limitrophes au département afin que leurs administrés puissent avoir accès à certaines déchetteries du SYDED.

Population desservie (DGF 2015) :

209 431 habitants lotois + 927 habitants hors Lot.

#### Conditions d'accès :

- Pour les particuliers habitant sur le territoire d'une des collectivités adhérentes, l'accès est libre dans toutes les déchetteries, quel que soit leur lieu de domicile.
- Pour les professionnels, l'accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies en accord avec les chambres consulaires.



### ■ LES QUANTITÉS TRAITÉES

56 548 tonnes de déchets ont été apportées dans les déchetteries (53 675 en 2015).

### ■ LA FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

339 425 passages ont été enregistrés (328 550 en 2015).

MOINS DE 6 000 PASSAGES		ENTRE 6 000 ET 12 000 PASSAGES		ENTRE 12 000 ET 24 000 PASSAGES	
Montcuq	2 173	Cazals	6 106	Vayrac	13 388
Sousceyrac	2 533	St-Germain-Du-Bel-Air	6 535	Capdenac-Gare	14 588
Lauzès	3 903	Bagnac-sur-Célé	6 589	Gramat	18 414
Saint-Géry	4 301	Payrac	7 201	Gourdon	19 554
Castelnau-Montratier	4 452	Labastide-Murat	7 370	Puy-l'Evêque	21 291
Latronquière	4 684	Limogne	7 813	Souillac	23 400
Salviac	5 057	Catus	8 074		
		Luzech	8 157	<b>PLUS DE 24 000 PASSAGES</b>	
		Livernon	9 442	Glanes	27 372
		Lalbenque	9 911	Figeac	30 393
		Cajarc	10 013	Cahors	33 422
		Martel	11 733		
		Lacapelle-Marival	11 556		

Les 29 déchetteries réparties sur le territoire permettent un maillage suffisant des installations et de fait la fréquentation des déchetteries ne cesse d'augmenter. Les Lotois ont, de plus en plus, le bon réflexe d'apporter les déchets volumineux ou toxiques à la déchetterie et participent ainsi à la résorption des décharges sauvages.



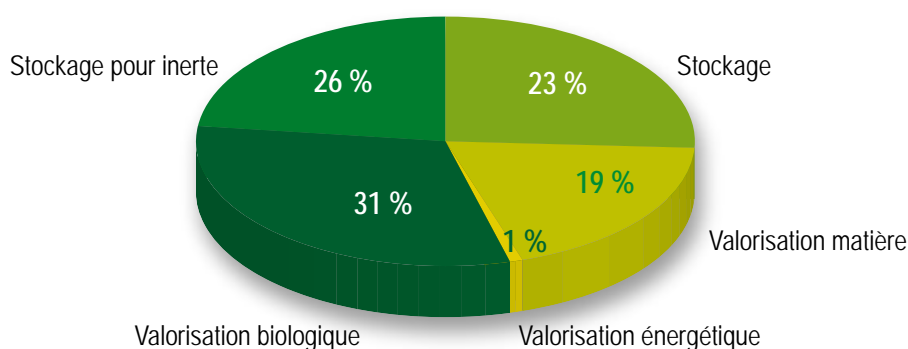
## ■ LES TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS ET LEUR TRAITEMENT

Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. **Les végétaux, le bois non traité et les gravats sont entièrement gérés par le SYDED.** Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (dépollution, valorisation) ou expédiés dans des installations de stockage (ISDND).

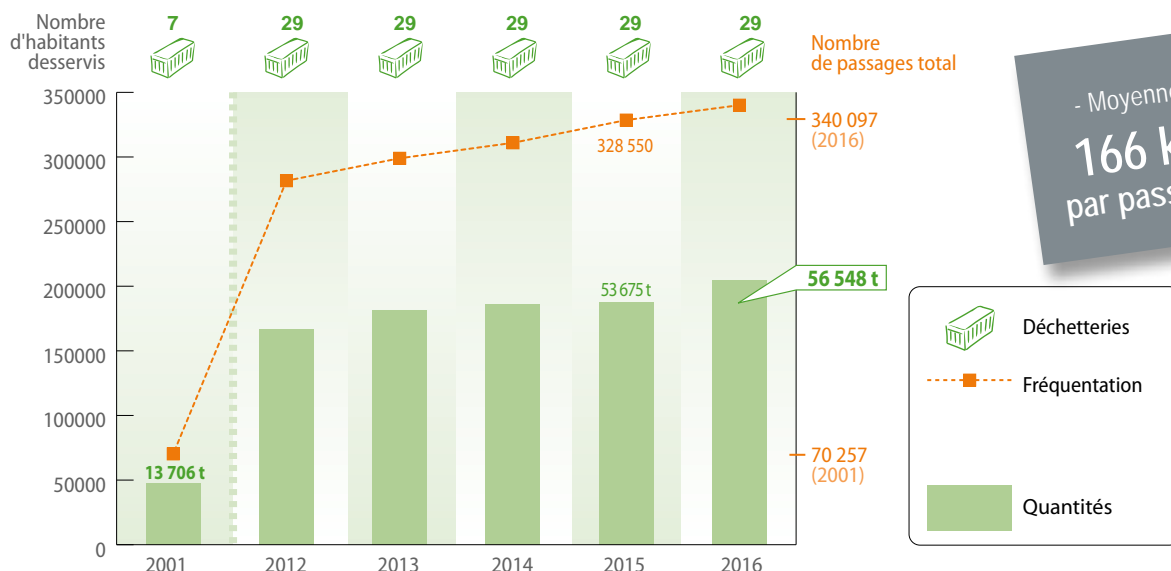
Déchets	Quantités	Traitements	Prestataires
Bois usagés	3 272 t	Valorisation	PAPREC
Cartons	879 t	Valorisation/Recyclage	
Métaux	2 548 t	Valorisation/Recyclage	
DEEE	2 225 t	Valorisation	Eco-Systèmes
Encombrants	12 788 t	Enfouissement	Séché Environnement / DRIMM
Déchets d'équipements d'ameublement	992 t	Valorisation/Recyclage	Eco-Mobilier
Textiles	209 t	Valorisation	Le Relais
Huiles de vidanges	116 t	Valorisation	SHRRU
Huiles végétales	22 t	Valorisation/Recyclage	SITA
Déchets dangereux	332 t	Incinération/Valorisation énergétique	Séché Environnement / TRIADIS
Pneus	380 t	Valorisation/Recyclage	PAPREC
DASRI	2 t	Valorisation énergétique	DASTRI
Batteries	54 t	Valorisation	PAPREC
Piles	21 t	Recyclage	SCRELEC
Cartouches d'encre	1 t	Valorisation	Jeter l'encre
Ampoules fluocompactes	8 t	Valorisation/Recyclage	Recylum
<b>Végétaux</b>	<b>16 663 t</b>	<b>Valorisation biologique (compostage)</b>	<b>SYDED (en régie)</b>
<b>Bois non traité (palettes / cagettes)</b>	<b>1 689 t</b>	<b>Valorisation énergétique (combustible chaufferies)</b>	
<b>Gravats*</b>	<b>14 347 t</b>	<b>Enfouissement</b>	
<b>TOTAL :</b>	<b>56 548 t</b>		

\* Quantité estimée

## ■ LA RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR MODE DE TRAITEMENT



## ■ L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES QUANTITÉS APPORTÉES



## COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

### ■ LA QUANTITÉ DE VÉGÉTAUX COLLECTÉE

16 663 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage (16 139 en 2015).

Plateforme de Catus : 7 194 t

Plateforme de Figeac : 3 673 t

Plateforme de St-Jean-Lagineste : 5 796 t

### ■ LA QUANTITÉ DE COMPOST PRODUITE

4 494 tonnes de compost ont été produites (5 649 en 2015).

3 900 tonnes de bois ont été extraites des végétaux (biomasse).

### ■ L'UTILISATION DU COMPOST

3 743 tonnes de compost ont été mises à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement, livrées sur les déchetteries.

Le compost est soumis à un programme de suivi qualité et à des campagnes d'analyses réglementaires.

Les analyses réalisées en 2016 sont conformes à la norme NF U 44-051:2006.



## VALORISATION DU BOIS NON TRAITÉ

### ■ LA QUANTITÉ DE BOIS COLLECTÉE

12 652 tonnes de bois ont été prises en charge au total (7 719 tonnes en 2015) :

● 1 689 tonnes de palettes / cagettes ont été broyées et criblées pour être transformées en plaquettes (1 272 tonnes en 2015),

● 3 040 tonnes de plaquettes forestières issues principalement des chantiers d'élagage du Département, ont été broyées pour être transformées en plaquettes forestières (2 232 tonnes en 2015),

● 3 900 tonnes de biomasse issue des apports de déchets verts, ont été broyées pour être transformées en plaquettes

● 4 023 tonnes issues des déchets de l'industrie du bois (4 215 tonnes en 2015).

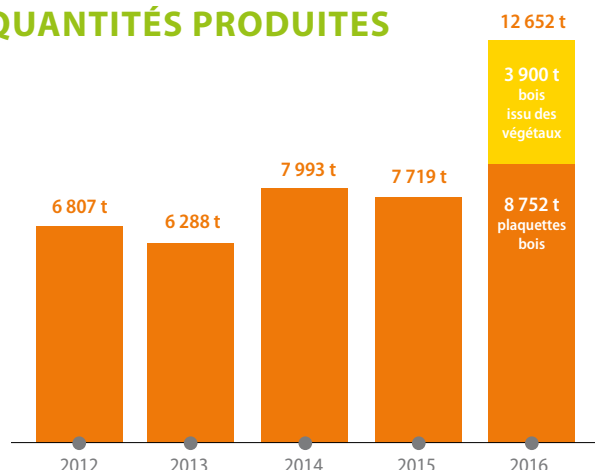
### ■ L'UTILISATION DU COMBUSTIBLE

Les plaquettes alimentent les chaudières bois des centres de tri et du siège et, depuis octobre 2007, des réseaux de chaleur réalisés par le SYDED (13 en fonctionnement en 2016).

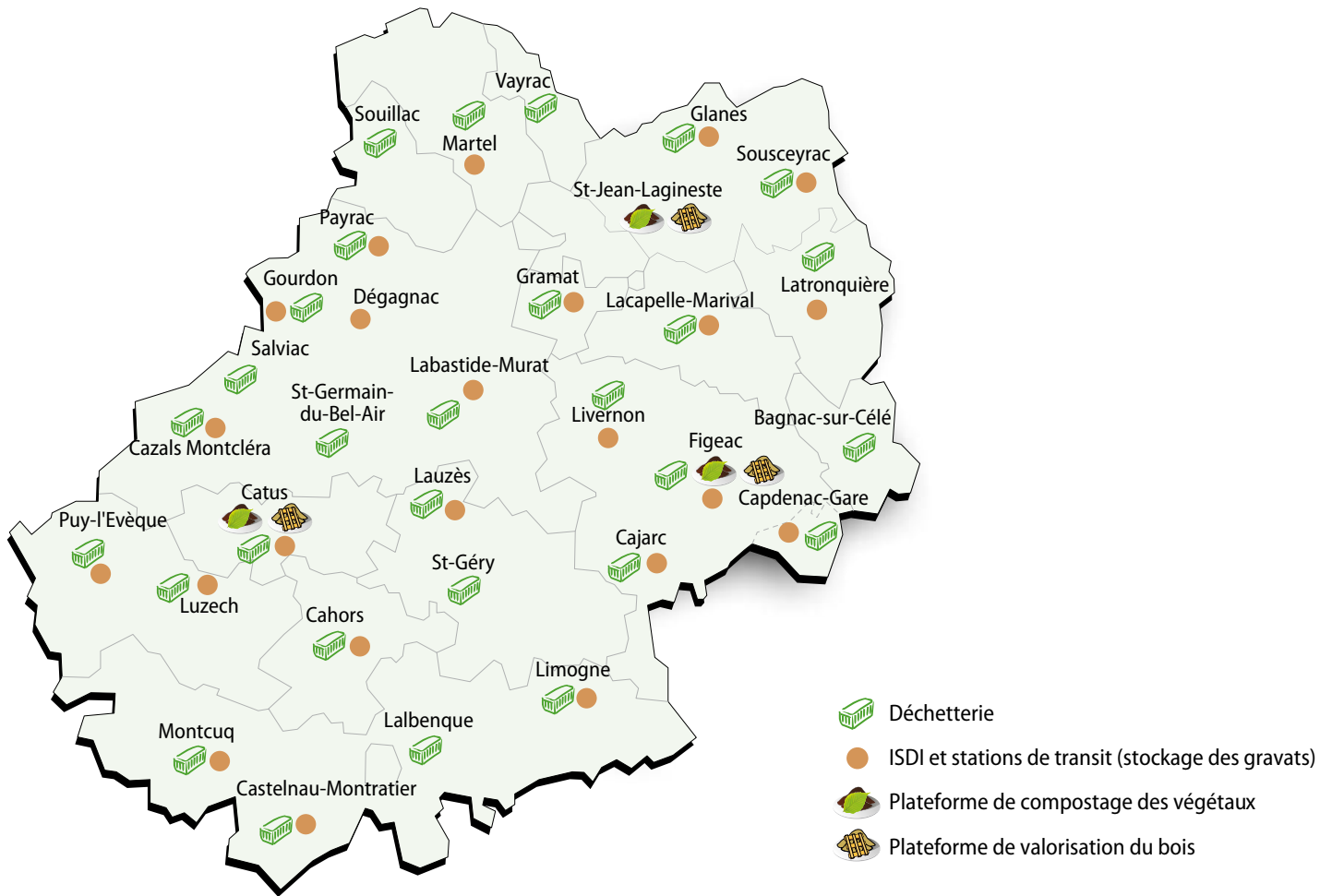
Elles alimentent également des chaufferies bois extérieures (Hôtel et Maison du Département, commune de Nuzéjols, ateliers municipaux de Cahors...).



### ■ L'ÉVOLUTION DES QUANTITÉS PRODUITES



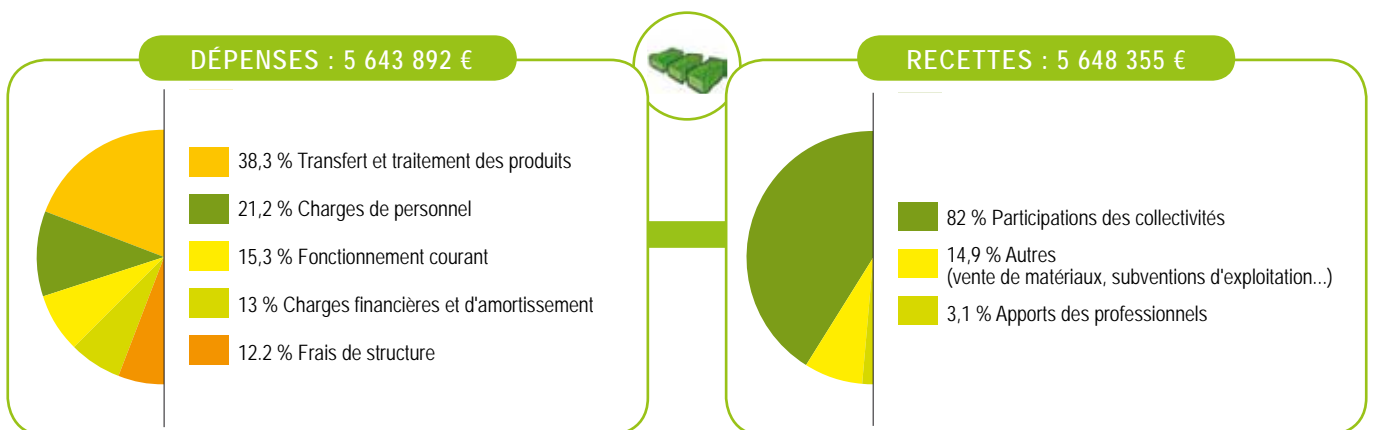
# LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS (DÉCHETTERIES, PLATEFORMES DE VALORISATION ET ISDI)



## PROJETS

- La mise en service de 3 Espaces réemploi a permis de détourner environ 40 tonnes de déchets. Ce bilan étant très satisfaisant. Les déchetteries de Puy-L'Evêque et Vayrac seront équipées en 2017.
- Le travail mené en partenariat avec ECO-MOBILIER en vue de valoriser les Déchets d'Eléments d'Ameublement (meubles, canapés, literie...) a permis de déployer des bennes "meubles" sur 9 déchetteries et de valoriser près de 990 tonnes de déchets supplémentaires. Le SYDED poursuivra le développement de cette filière sur 12 sites supplémentaires en 2017. A terme, c'est ainsi près de 3 500 tonnes de déchets qui seront détournées de l'enfouissement en vue d'être valorisées.

## BILAN FINANCIER



Tarif appliqué aux collectivités membres : 22 € HT/hab. (pop. DGF)  
 Délibération du 15/01/2016  
 Réf. 2016-CS1-002

# TRAITEMENT DES DÉCHETS NON VALORISABLES

## MODE DE COLLECTE



### Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les déchets sont déposés en sac dans des conteneurs enterrés, des bacs individuels ou collectifs marron ou gris.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.

### Encombrants

Apports en déchetterie

### Refus

Erreurs de tri collectées en bacs verts

## QUANTITÉS TRAITÉES



Non valorisables (SYDED + hors département) : 59 897 tonnes (60 100 tonnes en 2015)

### ■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS

	2015	2016
Ordures Ménagères Résiduelles (Lot)	41 906 t	40 638 t
Refus de tri (Lot + hors département)	6 423 t	6 471 t
Encombrants (particuliers + professionnels)	12 362 t	12 788 t
<b>TOTAL :</b>	<b>60 100 t</b>	<b>59 897 t</b>

**226**  
kg/habitant  
(Pop. INSEE 2016)  
Moyenne nationale\* :  
269 Kg/habitant

\* Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

## MODE DE TRAITEMENT

Le SYDED prend en charge les ordures ménagères résiduelles des collectivités membres à partir des quais de transfert.

7 quais de transfert sont répartis sur l'ensemble du territoire du SYDED pour regrouper les déchets collectés par les collectivités membres et ainsi optimiser leur acheminement vers les sites de traitement.

### ■ LES SITES DE TRAITEMENT

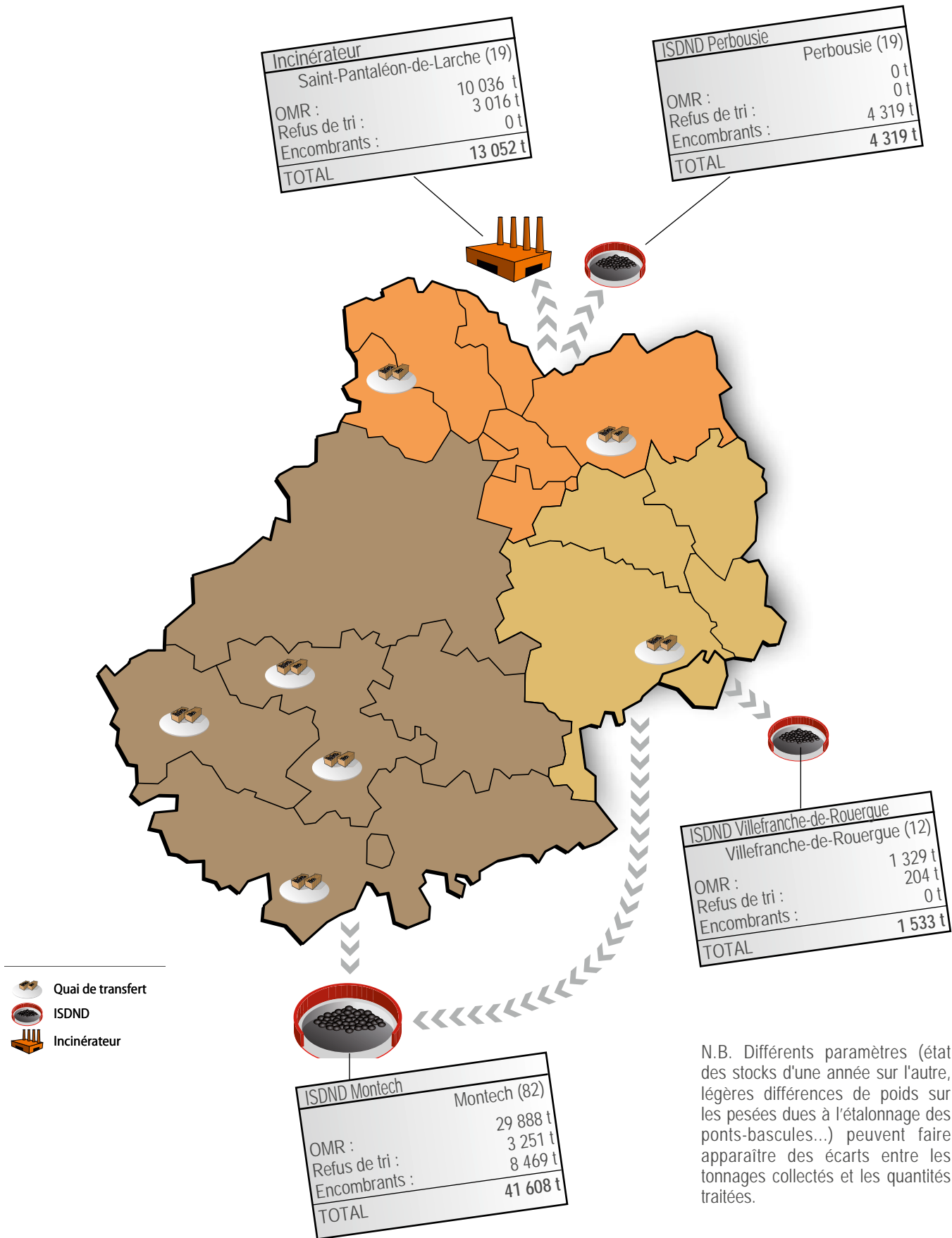
Le SYDED ne gère plus d'Installation de Stockage depuis le 31 décembre 2009. La totalité des déchets non valorisables est orientée vers des centres de traitement extérieurs au département :

- l'ISDND de la DRIMM à Montech (82) : 69 %,
- l'ISDND de PAPREC à Perbousie (19) : 7 %,
- l'incinérateur du SYTTOM 19 à Saint Pantaléon-de-Larche (19) : 21 %,
- l'ISDND de Villefranche-de-Rouergue (12) : 3 %.



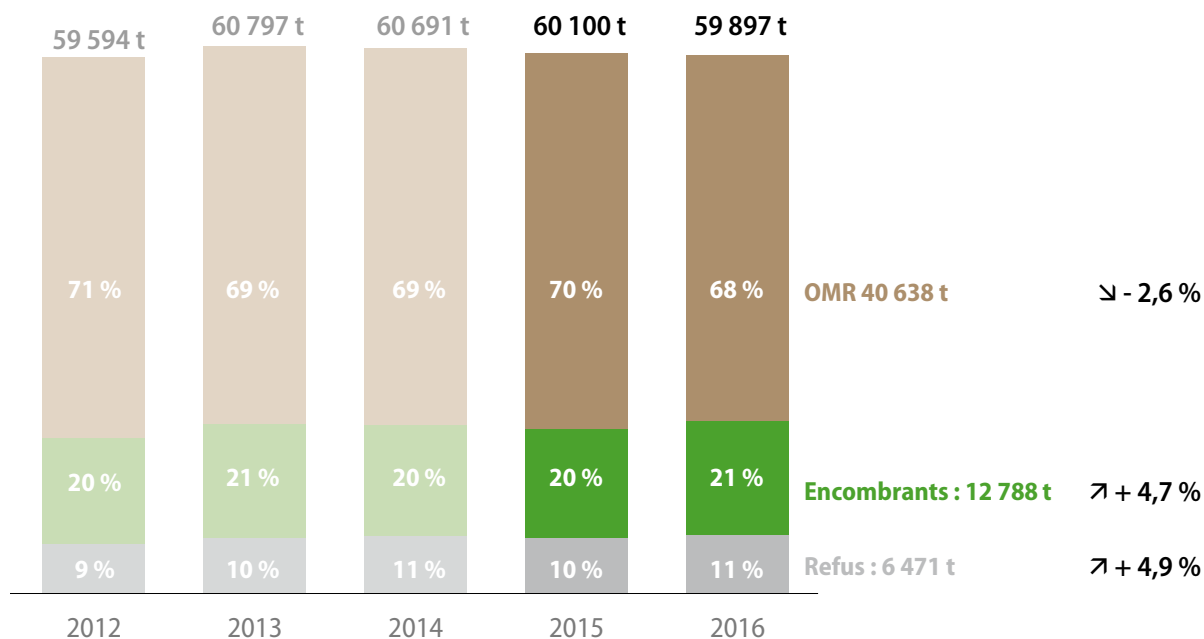
Site de Dégagnac après réhabilitation.

## ■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS PAR SITE DE TRAITEMENT



N.B. Différents paramètres (état des stocks d'une année sur l'autre, légères différences de poids sur les pesées dues à l'étalonnage des ponts-bascules...) peuvent faire apparaître des écarts entre les tonnages collectés et les quantités traitées.

## ÉVOLUTION DES QUANTITÉS



Les tonnages de non valorisables ont baissé de plus de 200 tonnes par rapport à l'an passé.

## PROJETS

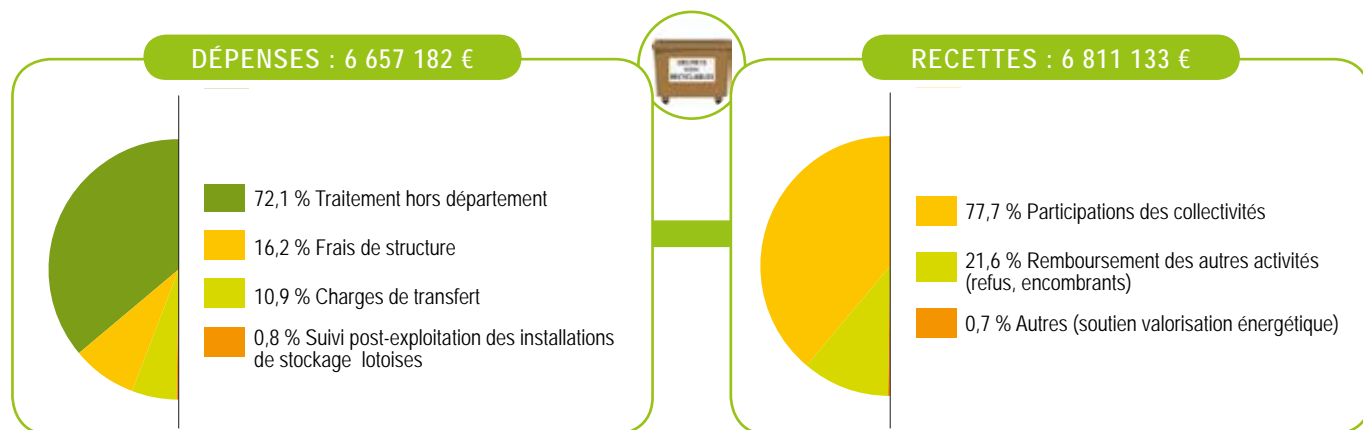
Les résultats de l'étude MODECOM montrent que près du tiers de la poubelle "marron" pourraient être compostés. Face à ce constat et en lien avec le programme "Zéro Déchet, Zéro Gaspillage", le SYDED envisage de mettre en place une gestion intégrée des biodéchets à l'échelle du département.

Pour cela, la gestion de proximité des biodéchets poursuivra son déploiement (compostage individuel et collectif) et une opération de compostage électromécanique sera testée en partenariat avec le Centre Hospitalier de Cahors. Le matériel expérimenté est un prototype. Il est adapté pour traiter, in situ, les biodéchets de gros producteurs, pour des quantités supérieures à 1 tonne par semaine. Les résultats de ces essais seront connus fin 2017 et permettront de définir les moyens de développer cet équipement.

En parallèle, une étude sera engagée sur la faisabilité de la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets.



## BILAN FINANCIER



Tarif appliqué aux collectivités membres : 130 € HT/tonne

Délibération du 15/01/2016  
Réf. 2016-CS1-002

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

---

# ACTIONS DE COMMUNICATION

## POUR LES SCOLAIRES

### Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Ces opérations de sensibilisation se font dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot et sont réalisées uniquement à la demande des enseignants. Les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires.

Les deux thématiques proposées jusqu'alors, les déchets et l'eau, ont été complétées par une nouvelle animation sur le compostage.



**Animation déchets**  
→ 62 classes  
(soit 1 405 élèves sensibilisés)



**Animation eau**  
→ 24 classes  
(soit 543 élèves sensibilisés)



**Animation compostage**  
→ 31 classes  
(soit 694 élèves sensibilisés)

### Visites des bases de valorisation

Les informations apportées lors des interventions en classe sur le thème des déchets sont complétées de manière concrète par des visites des 3 centres de tri. Dans ce cadre, le SYDED prend en charge les frais de transport.

À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

→ 93 visites (soit 1 983 visiteurs)



## POUR LE GRAND PUBLIC



**SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED**  
(91 000 exemplaires)

Ce support d'information écrite est diffusé dans tous les foyers du territoire. Pour marquer les 20 ans du SYDED, sa présentation et l'organisation de son contenu ont été renouvelées. De même, les thématiques des dossiers spéciaux traitées cette année ont été consacrées à cet anniversaire :

- "Le SYDED a 20 ans" : une rétrospective globale de la gestion départementale instaurée lors de la création de ce nouvel organisme, complétée par une vue d'ensemble des activités confiées progressivement au SYDED.
- "Déchets : le SYDED agit avec vous depuis 20 ans" : une rétrospective ciblée sur l'activité historique et prépondérante, avec une ouverture vers les enjeux des années à venir.

### Refonte du site internet

Pour renforcer sa sécurité et surtout pour le rendre compatible avec tous les formats d'affichage (smartphone, tablette, écran standard), le site internet a été entièrement refait. Avec une interface plus épurée, la navigation est plus facile, plus intuitive. Cette refonte réalisée tout au long de l'année 2016 permettra une mise en ligne du nouveau site début 2017.



### Valorisation des sites de baignade

Une campagne d'affichage a été réalisée pendant la saison estivale sur une partie des abribus du Lot et dans les Offices de tourisme pour faire connaître ce potentiel touristique naturel du département.

Des panneaux d'information du public ont été créés pour le site de baignade situés au bord du Lac du Tolerme.



# PRÉVENTION DES RISQUES

## SANTÉ – SÉCURITÉ

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. À partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

### Le CHSCT

Le renouvellement des instances du personnel a abouti à la création d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) et à la nomination de 4 référents Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Les membres de la DUP se réunissent à minima 4 fois par an sous la présidence de la Direction en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité. Cette année, la DUP a par exemple été amenée à étudier la refonte du Règlement Intérieur.

### L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et de mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

En 2016, la modernisation du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste a été l'occasion de supprimer le pré-tri, postes où de nombreuses situations à risque avaient été identifiées (manipulation de déchets volumineux, présence de DASRI...).

### Le plan d'actions sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Il s'agit de prévenir le risque d'accidents et de maladies professionnelles mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

La mesure "phare" déployée en 2016 fut la formation de tous les salariés volontaires aux 1<sup>ers</sup> secours "formation PSC1".

### La formation des agents

La formation dispensée aux agents sur la sécurité est une priorité.

En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds propres.

En 2016, 126 agents ont été formés à la sécurité sur les thèmes de la conduite d'engins en sécurité, l'habilitation électrique... Les gardiens de déchetterie ont, eux, suivi une formation sur les premiers secours organisée par les Sapeurs-pompiers.

## ENVIRONNEMENT

L'année 2016 a été marquée par une mise à jour administrative de 5 Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI du Montat, de Luzech, de Lacapelle-Marival, de Latronquièrre et Livernon). Ce travail répondant aux évolutions réglementaires de décembre 2014, a engagé autant d'enquêtes publiques et de passages en CODERST sans difficulté particulière. Cette démarche se poursuivra en 2017 pour encore 3 sites (Lauzès, Montcuq et Lalbenque).

Les services de l'État (DREAL) ont, par ailleurs, inspecté l'ISDI de Cazals. À l'issue de ce contrôle, aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

L'année 2016 a également permis, dans la lignée de l'année précédente, de poursuivre les contrôles réglementaires sur 4 chaufferies soumises au régime de déclaration contrôlée (Catus, Figeac, St-Germain du Bel-Air et Sousceyrac). Aucune non-conformité ou mise en demeure n'a été formulée à l'issue de ces inspections. Sur l'année 2017, seule la chaufferie de Gourdon sera concernée par ce type de contrôle spécifique.

Sur le plan des impacts environnementaux, l'année 2016 a connu **1 accident environnemental**. Il s'agissait d'un feu de compost sur la plateforme de Saint-Jean-Lagineste. Cette auto-inflammation liée aux conditions climatiques, a engendré l'intervention des pompiers pour sécuriser l'étalement du produit incandescent. Aucune conséquence significative sur l'environnement ou les tiers n'a été relevée.

Par ailleurs, **11 incidents mineurs** ont également été recensés. Il s'agit principalement de pollutions très localisées comme la rupture de flexibles hydrauliques sur des engins ou le débordement de cuves en déchetteries. Tous ces incidents ont été traités en interne par les agents avec le matériel disponible sur site.

À noter que 3 incidents concernent des départs d'incendie : le premier sur une déchetterie et les autres sur deux engins (chargeur et broyeur). Ces feux ont tous été circonscrits en interne sans impact environnemental significatif.

L'année 2017 sera portée par le développement du management environnemental en ligne avec les exigences de la norme environnementale ISO 14001:2015, dans la perspective d'une future certification.



Incendie de compost à Saint-Jean-Lagineste



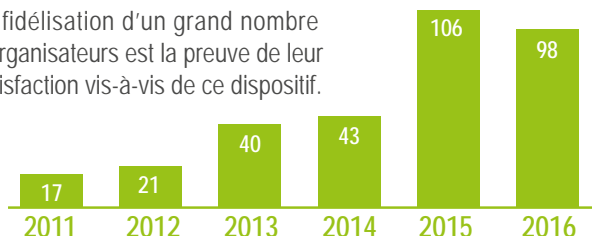
Contrôle réglementaire de la chaufferie de Catus

## Promotion du tri et de la réduction des déchets " hors foyer "

Cette démarche de sensibilisation " éco-citoyenne " du public au-delà du cadre domestique répond à une réelle attente des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales.

Le nombre de conventions de partenariat établies a connu une forte progression, amplifiée par les demandes provenant des référents "environnement" des communes. Le stock de matériel a été renforcé sur les 3 sites.

La fidélisation d'un grand nombre d'organisateur est la preuve de leur satisfaction vis-à-vis de ce dispositif.



Pour encourager et faciliter le déploiement de cette pratique auprès des communes, le SYDED leur a proposé d'acquérir leur propre matériel de tri, par un achat groupé plus avantageux.

Cette initiative a eu un grand succès : 60 double-support ont ainsi été acquis par 27 communes à un prix plus avantageux.

## Promotion des sacs réutilisables

Pour marquer la suppression des sacs de caisse à usage unique, le SYDED a pris l'initiative d'une opération de sensibilisation des habitants et des commerçants, au bénéfice environnemental de ce changement. Cette opération a été réalisée avec le soutien financier du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et a été menée en partenariat avec la Fédération départementale des associations de commerçants du Lot (FDAC).

Le SYDED a fourni des sacs en coton bio et des supports de communication (affiche et flyers) aux 140 commerces de bouche adhérents (boucherie, pâtisserie-boulangerie, traiteur, fromager...) afin d'expliquer l'évolution des pratiques d'achat auprès de leurs clients.



## Promotion du compostage et du jardinage durable

Dans le cadre du programme de réduction des déchets de jardin, de nouveaux outils ont été créés pour sensibiliser les habitants aux dangers des pesticides, les encourager aux pratiques alternatives et favoriser le compostage sur place. Ils ont été utilisés notamment sur des stands dans l'enceinte de plusieurs déchetterie, accompagnés de démonstration de broyage..

## Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand / animation / jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- Raid urbain, Cahors
- **Fête de la Rivière, Cahors**
- CéléT, Figeac
- Lot of saveurs, Cahors
- Foire exposition, Gourdon
- Raid "Le Sportiv", St Cirq Lapopie
- Semaine du goût, Cahors
- Fête de la science, Figeac
- Course Ekiden, Cahors
- Semaine de la réduction des déchets



Fête de la rivière, Cahors

## POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFÉRENTS ENVIRONNEMENT

### Promotion de l'éco-responsabilité

Lors des rencontres annuelles avec les référents environnements, des outils spécifiques leur ont été remis afin de faciliter le développement au sein de leurs communes des actions et des événements éco-responsables.



### Promotion de la réduction et du compostage

Divers outils "sur mesure" ont été créés pour accompagner les actions menées localement par les référents environnements, notamment dans les communes engagées dans l'opération "Communes 100 % Compostage".



### Perspectives pour l'année 2017

- Organiser une journée portes ouvertes sur les 3 bases de valorisation des déchets
- Poursuivre l'accompagnement du Programme Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
- Réaliser une campagne ciblée sur les TLC (Textiles Linge Chaussures)
- Réfléchir à une animation pédagogique sur le gaspillage alimentaire



# LEXIQUE

**Base de valorisation** : site regroupant plusieurs équipements tels qu'un centre de tri, une plateforme de compostage, une déchetterie...

**Centre de tri** : lieu où sont triés par matériaux les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.

**DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)** ensemble des meubles des particuliers, en incluant les éléments d'ameublement, selon les fonctions réparties en 10 catégories (litterie, salon, chambre à coucher...)

**Déchetterie (ou déchèterie)** : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets volumineux, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se débarrasser par la collecte des ordures ménagères.

**Déchets ménagers** : ensemble des déchets produits par les particuliers (ordures ménagères, déchets volumineux, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux).

**Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** : déchets provenant de traitements médicaux dont les risques sanitaires obligent à un traitement spécifique.

**Déchets assimilés** : déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

**Déchets Industriels Banals (DIB)** : déchets non dangereux et non inertes produits par les professionnels, suivant des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

**Déchets inertes** : déchets stables dans le temps et dont le stockage n'entraîne aucune pollution (déchets de démolition, déblais, briques, tuiles...).

**Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** : déchets issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Les DEEE se déclinent en 5 grandes familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

**Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** : déchets contenant des éléments nocifs pour l'homme et l'environnement nécessitant un traitement particulier.

**Déchets non valorisables (ou déchets ultimes)** : déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant.

**Déchets organiques** : déchets composés de matière ayant la propriété de fermenter.

**Déchets recyclables** : déchets d'emballages ménagers (bouteilles, boîtes...) et papiers récoltés en vue d'une valorisation de la matière par le recyclage.

**Déchets volumineux** : déchets apportés en déchetterie en raison de leurs dimensions (ferrailles, gros cartons, "encombrants").

**Garde-corps** : Dispositif antichute composé d'un ensemble d'éléments formant une barrière de protection placée sur les quais de déchetteries afin d'empêcher la chute accidentelle d'une personne.

**ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes (CET de classe 3).

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (CET de classe 2).

**Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : part des ordures ménagères restant après collectes sélectives (bac marron/gris).

**Plateforme de valorisation** : aire étanche sur laquelle les végétaux sont transformés en compost et le bois non traité en combustible pour alimenter les chaudières des réseaux de chaleur.

**Quai de transfert** : lieu de transit où les déchets sont regroupés avec ceux d'autres collectes lorsque les sites de traitement sont trop éloignés, ce qui permet d'optimiser les transports.

**Refus** : erreurs de tri éliminées au centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les incinérateurs.

**REP (responsabilité élargie du producteur)** : s'appuie sur le principe du "pollueur-payeur"; les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

**Traitement** : ensemble des processus qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux ou à en favoriser les valorisations.

Une question sur le tri des déchets recyclables, les déchetteries ou le traitement des déchets ? Appelez le SYDED !

INFO TRI : 05 65 21 54 30



SYDED du Lot - Les Matalines 46150 CATUS

Tél. 05 65 21 54 30 - Fax 05 65 21 54 31 - E-mail : [accueil@syded-lot.fr](mailto:accueil@syded-lot.fr) - Site Internet : [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)